

Registre des délibérations du
Conseil Municipal de NOUAINVILLE
Séance du 2 août 2017

L'An deux mil dix-sept
Et le deux du mois d'août à 17h00,

Date de convocation

27/07/2017

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence
de Monsieur Jean-Marc BAUDRY,

Présents : M. LEBOYER Daniel, M. BONISSENT Marc, Mme LEGRAND Christine, Mme PORTIER Isabelle, M. MARTI-FULLANA Bernard, Mme LABOUBENE Lydie.

Absent excusé : Mme GAIN Maryvonne, Mme JOLITON Christine, Mme MAUROUARD Pascale (pouvoir à Jean-Marc BAUDRY), M. DIGUET Christian.

Secrétaire de séance : Mme PORTIER Isabelle

Le compte rendu de la séance du 19 juillet 2017 est approuvé à la majorité des membres présents.

1 - LOGEMENT LOCATIF MAM - 12 rue de l' Ancienne École (Délibération N° 2017-26)

Détermination du montant du loyer et du dépôt de garantie

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention à intervenir entre la commune et l'association « LES P'TITES FRIMOUSSES ». Cette convention stipule les termes et conditions financières pour la maison sise 12 rue de l' Ancienne École à Nouainville qui abritera une Maison d' Assistantes Maternelles à partir du 24 août 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération décide de :

- Fixer le montant :
 - du loyer à 450.00 € soit quatre cent cinquante eurosIl est convenu que la première année un avoir mensuel de 150.00 euros est consenti soit du 01/01/2018 au 31/12/2018
La mairie offrant gracieusement les premiers mois pour permettre à l'association de s'installer et d'acheter tout matériel nécessaire (du 24/08/2017 au 31/12/2017).

Celui-ci est révisable annuellement selon la variation de l'indice trimestriel des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT) publiée par l'INSEE.

- du dépôt de garantie à 450.00 euros
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Voix pour : 8
Voix contre : 0
Abstentions : 0

2 - SUBVENTIONS 2017 (Délibération N° 2017-27)

Suite à un complément de dossier, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	2017
Œuvre Communale et Laïque des Vacances d'Octeville	50.00 €
Les Jardins de Nouainville	50.00 €

3- Acquisition d'un panneau d'affichage mural pour la salle communale (Délibération N° 2017-28)

Monsieur le Maire présente le devis UGAP pour l'achat d'un panneau d'affichage pour la salle communale «Louis POLIDOR» pour un montant total TTC de 141.49 € euros.

Considérant que le prix unitaire HT de ce bien est inférieur à 500 €,

Considérant qu'il s'agit de biens durables,

Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette commande et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2188 du BP 2017.

La séance est levée à 17h45